



Directives internes liées au COVID-19 sur la Plateforme READS

PRÉAMBULE

Seules les personnes dont les activités nécessiteront une présence physique pourront accéder aux bâtiments. Toutes les activités n'impliquant pas une manipulation physique (analyse de données, écriture, réunions de laboratoires, journal club, etc.) doivent être effectuées en télétravail. Les personnes présentant un ou des symptômes connus du Covid-19 doivent suivre les règles d'auto-isolément et d'auto-quarantaine de l'OFSP. Les personnes vulnérables (telles que définies par l'OFSP) doivent rester en télétravail.

Personnel autorisé sur la plateforme READS :

- **Yves Cambet,**
- **Vincent Jaquet**

Les collaborateurs devant accéder aux locaux pour leurs expériences, ayant besoin d'une formation ou d'assistance devront l'annoncer au **moins 72h à l'avance** au personnel, par mail ou téléphone. Le personnel se chargera d'organiser les sessions des différents utilisateurs de la plateforme afin de limiter les contacts physiques entre ces derniers.

Contacts

unite-reads@unige.ch

Yves Cambet : +33 683 371 805

Vincent Jaquet : +41 786 361 765

Référence

<https://www.unige.ch/medecine/fr/recherche/covid-19-informations-relatives-aux-activites-de-recherches/>

DISTANCE SOCIALE

Afin de respecter la distance de rigueur, le nombre de personnes (personnel ou utilisateur) présentes est limité en fonction de la typologie des laboratoires.

Salle READERS-A (C09.1530) 22.5 m² - Type II) : 2 personnes maximum autorisées simultanément et port du masque.

Salle READERS-B (C09.1529) 26.5 m² - Type II) : 2 personnes maximum autorisées simultanément et port du masque.

Salle CULTURE CELLULAIRE (C09.1730) 14 m² - Type I) : 1 seule personne maximum autorisée.

Salle PFR (C09.1732) 25.5 m² - Type II) : 2 personnes maximum autorisées simultanément et port du masque.

MESURES À RESPECTER

Les personnes présentant des symptômes ou étant positifs au COVID-19 ont l'interdiction de pénétrer dans les locaux.

Les personnes ayant été en contact avec des personnes atteintes du COVID-19 ou revenant de zones à risque ont l'interdiction de pénétrer dans les locaux pendant **14 jours**.

Les personnes vulnérables doivent rester chez-elles et demander à leurs collègues de les remplacer sur place.

Si l'activité ne permet pas de respecter les règles d'occupation, ou impose des contacts rapprochés (< 2m) **le port du masque est obligatoire**.

Les personnes utilisant les instruments ont l'obligation de s'équiper de **gants et d'un masque chirurgical**.

Avant et après utilisation des instruments d'imagerie ou des postes de travail, toutes les surfaces doivent être nettoyées avec de **l'éthanol à 70%**, puis un temps d'attente de **10 minutes** sera nécessaire avant leur utilisation.